



# Rapport annuel du groupe de travail «Technique» 2013

## Projet : Nouvel examen CCS/CSRV et nouveau règlement des examens

Par le membre du Comité Ueli Arber et René Fischer

### Objectif : Aucun accident de gaz !

Dans ce contexte, l'AGPL a lancé un nouveau projet : les responsables qualifiés devront passer une meilleure formation et donc réussir un examen à un niveau beaucoup plus élevé.

Comme déjà mentionné dans le rapport annuel 2012, le règlement CSRV devra être ancré au niveau national. Le règlement CCS a été adapté à l'état actuel de la technique. Les exigences de l'examen pour les responsables qualifiés sont mentionnées dans le nouveau règlement des examens. Ce règlement des examens est déterminant pour les responsables qualifiés CCS et CSRV. Pour l'examen, nous avons établi un nouveau questionnaire qui souligne l'aspect pratique avec beaucoup d'exemples pratiques. Le questionnaire peut être commandé auprès de l'AGPL, contre paiement, mais en cas de répétition de l'examen, le participant en recevra un exemplaire avant l'examen.

### Règlement CSRV

Ce règlement est encore en élaboration, avec le concours de la SUVA et de l'AEAI. Ces organisations saluent l'initiative de l'AGPL et y collaborent volontiers.

En 2014, le règlement sera mis en consultation auprès de la Commission gaz liquéfiés. Grâce au remarquable soutien et au grand intérêt des différents associations, cela ne devra être qu'un petit obstacle avant l'introduction de ce règlement.

### Règlement CCS

Le règlement CCS a été adapté à l'état de la technique, c'est-à-dire les cellules à combustible et autre. Jusqu'à la publication du nouveau règlement, le règlement de mai 2010 restera en vigueur, car une modification du règlement a dès maintenant toujours des effets sur le questionnaire et aussi sur les documents d'examen.

En novembre 2013, le nouveau questionnaire et les nouvelles exigences pour les responsables qualifiés selon le nouveau règlement des examens ont été présentés à la Commission gaz liquéfiés qui les a approuvés.

De nouvelles modifications se sont déjà annoncées, car la norme européenne EN 1949 est maintenant en vigueur. Cette norme a adapté certaines dispositions à l'état de la technique (p.ex. sous certaines conditions des ouvertures d'aération plus petite dans la caravane). Ces modifications seront intégrées dans le règlement CCS en 2014 et remis en consultation auprès de la Commission gaz liquéfiés en novembre 2014.

### Règlement des examens CCS/CSRV

Le nouveau règlement forme la base du nouveau projet de l'AGPL : une séparation de la formation et de l'examen. L'examen a dès maintenant lieu au siège de l'AGPL à Bâle et le caravaningsuisse s'occupe de la formation. La première formation a lieu en février 2014, le premier examen en mars 2014.



Pour l'examen nous avons établi un nouveau questionnaire avec environ 120 questions de tous les sujets du règlement CCS et d'une partie du règlement CSRV. Des séries des questions pour l'examen ont été établies sur la base de ce questionnaire.

Le nouveau règlement des examens est disponible sur le site internet et mentionne aussi les conditions de l'admission des responsables qualifiés CCS/CSRV.

### **Des activités d'autres organisation avec l'AGPL**

**TCS** : Lors d'inauguration des TCS Caravan-Gas-Days le 26 mars 2013, l'AGPL avait la possibilité de se présenter à des spécialistes et aux médias. À la suite, beaucoup de questions techniques ont pu être discutées avec les intéressés, ce qui a augmenté le niveau de reconnaissance de l'AGPL. Un grand merci à Monsieur J. Reinhard.

**Caravaningsuisse** : Pendant le Caravan Salon 2013, l'entreprise Truma a sensibilisé les visiteurs au sujet de GPL avec 2 présentations chaque jour. L'attention a aussi été attirée sur de nouveaux produits techniques de sécurité (p.ex. le régulateur avec Crash Sensor). Un grand panneau d'information a énuméré tous les responsables qualifiés de l'UPSC et a attiré l'attention sur le site internet de l'AGPL. Un grand merci à Monsieur C. Hostettler.

**Assurance immobilière Berne** : Le groupe de travail « Technique » a présenté le règlement CSRV au groupe d'échange d'expériences des polices du feu des villes suisses. Beaucoup de questions et demandes ont été discutés avec les représentants des police du feu des villes suisses. Un grand merci à Monsieur Urs Käser.

L'AGPL salue de tels rencontres qui démontrent que les organisations et associations ont un grand intérêt pour de bons contrôles des installations de gaz. C'est la raison pour laquelle l'AGPL s'efforce d'adapter les exigences pour les responsables qualifiés, afin que nous puissions nous rapprocher pas à pas de notre objectif « Aucun accident de gaz ! ».

**Notice technique L1 de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)** : Cette notice technique a suscité beaucoup de discussions en 2013. Malheureusement, des projets ont été évi- demment mis en circulation, ce qui a créé des incertitudes pour les responsables qualifiés. Il est clair que cette notice est encore en consultation auprès de la Commission gaz liquéfiés et qu'elle n'est donc pas encore en vigueur. Dès que cette notice sera en vigueur, elle sera intégrée dans le règle- ment de l'AGPL. Les responsables qualifiés en seront informés en temps opportun, jusqu'à ce moment-là les actuels règlements de l'AGPL s'appliquent aux contrôles.

**Proposition Bruno Munz** : Un formulaire pour les installations de gaz dans les immeubles (p.ex. restaurants etc.). Un rapport de contrôle unique est certainement un besoin de beaucoup des parties. En 2012, cette demande a déjà été proposée à l'AGPL. Après de nombreux clarifications et discus- sions, l'AGPL ne peut malheureusement pas répondre à cette demande, car il s'agit ici de gaz liquéfié ou de gaz naturel. L'AGPL n'est responsable que du gaz liquéfié et ne pourrait donc contrôler cette partie seulement. À l'avenir, cela devra être possible avec le rapport CSRV. Jusqu'à ce moment-là les responsables qualifiés ne peuvent offrir ce service qu'avec leur propre rapport et que sous leur propre responsabilité, mais pas sous le nom de l'AGPL. Nous allons continuer à nous accrocher. Un grand merci à Monsieur B. Munz.

**Appel à tous les membres - Aidez-nous activement et adressez-nous vos idées et demandes, afin que nous atteignons ensemble notre objectif.**

Zäziwil, 4.12.2013

Ueli Arber, René Fischer